

# BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Session 2016

## ÉPREUVE D'ÉCONOMIE-DROIT

### ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ

La commission de choix de sujets a rédigé cette proposition de corrigé, à partir des enrichissements successifs aux différents stades d'élaboration et de contrôle des sujets. Pour autant, ce document ne vise pas à l'exhaustivité mais tente simplement d'apporter à chaque question, les éléments de réponse couramment admis par la communauté enseignante.

Il est donc tout à fait normal que certaines copies proposent des pistes voisines de celles du corrigé ou encore que des élèves aient choisi de développer certains points qui leur ont semblé correspondre à une compréhension plus large de la question posée. Il appartient aux correcteurs de ne pas se laisser "enfermer" par la proposition de corrigé et d'analyser les productions des candidats avec intelligence en n'hésitant pas à valoriser ceux qui font preuve de capacités d'analyse et de réflexion.

Par ailleurs, certaines questions peuvent aborder des sujets qui font débat ou pour lesquels les savoirs ne sont pas encore stabilisés. Il en est ainsi de certaines thématiques propres à l'économie, particulièrement sensibles au contexte social et politique, ou encore dans le domaine du droit, notamment lorsque la jurisprudence n'a pas encore tranché clairement. Les correcteurs doivent s'efforcer de faire abstraction de leurs propres positions et faire preuve d'ouverture en cherchant avant tout à différencier les candidats en fonction de leur capacité à percevoir le sens d'une question et de la qualité de l'argumentation qu'ils développent.

En conclusion, les propositions de corrigés apportent des repères sur lesquels a été trouvé un large consensus. C'est ensuite à la commission de barème de les compléter par des éléments plus fins d'appréciation permettant de valoriser les candidats disposant d'un ensemble de connaissances organisé, d'un esprit d'analyse satisfaisant et qui sont capables de produire, sous une forme écrite et structurée, le résultat d'une réflexion.

En tout dernier lieu, c'est au correcteur que revient la lourde responsabilité de prendre le recul nécessaire par rapport au corrigé et d'évaluer les travaux avec un souci d'objectivité en n'oubliant pas que le niveau des candidats ne peut en aucune façon être comparé avec celui de l'université dans le domaine des sciences économiques et juridiques.

## PARTIE ÉCONOMIQUE (20 points)

### La mondialisation : salaires et conditions de travail

Compétences du référentiel mobilisées par le sujet

#### **Thème 2. La création de richesses et la croissance économique**

##### **2.2. La dynamique de la croissance**

##### **Les firmes multinationales dans l'économie**

Analyser les effets des stratégies des firmes multinationales sur les pays d'accueil et les pays d'origine

#### **Thème 3 : La répartition des richesses**

##### **3.1. La politique de redistribution**

##### **La formation des salaires**

Analyser les modalités de formation des salaires.

Thème 5 La politique économique dans un cadre européen

##### **5.2 La mise en œuvre des politiques économiques**

Interpréter les mécanismes à l'œuvre dans les politiques économiques

#### **Thème 6. La gouvernance de l'économie mondiale**

##### **6.1. La coopération internationale, une offre de biens publics mondiaux**

##### **La notion de bien public mondial**

##### **La gestion d'un bien public mondial**

Caractériser un bien public mondial.

### **1. Par référence aux déterminants de la formation des salaires, expliquer les disparités salariales en France. (7 points)**

#### **Compétences attendues :**

- Analyser les modalités de formation des salaires

#### **Définition du salaire (1 point)**

Le salaire est la contrepartie de la prestation de travail, conformément aux termes du contrat de travail.

#### **Déterminants des salaires :**

**Les principaux déterminants du niveau des salaires en France sont liés à la personne du salarié (qualification, sexe, expérience, compétences propres), aux caractéristiques de l'entreprise (taille, secteur d'activité, localisation), à des facteurs institutionnels (existence d'un salaire minimum, action des syndicats) et, enfin, à la situation sur le marché du travail (différentiel entre offre et demande) et à la performance du facteur travail.**

- Déterminants liés à la personne du salarié : **Deux illustrations citées et expliquées (0,5 + 0,5)\* 2 : 2 points**
  - o CSP/qualification : le niveau de qualification (fortement lié à la CSP) est un déterminant important de la formation du salaire. Ceci est illustré par le fait que le niveau de salaire

<b>BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR - TERTIAIRES</b>		<b>Session 2016</b>
<b>Économie-Droit - Corrigé</b>	<b>16NC-ECODROI-C</b>	<b>Page 2 sur 8</b>

annuel moyen en France des ouvriers qualifiés est supérieur de 34, 4 % à celui des ouvriers non qualifiés (18 283 € contre 13 599 €). Par ailleurs on relève un écart de 1 à 2,6 entre le salaire annuel moyen en France des cadres (39 692 €) et celui des employés (14 941 €).

- Sexe : le salaire annuel moyen des hommes en France est supérieur de 32% à celui des femmes.
- *Apport de connaissances non mentionné dans les documents : + ancienneté, rareté, ...*
  
- Déterminants liés aux caractéristiques de l'entreprise **Deux illustrations citées et expliquées (0,5 + 0,5)\* 2 : 2 points**
  - 
  - La zone géographique du salarié : on relève une disparité importante des salaires annuels moyens sur le territoire français. Ainsi le salaire annuel moyen le plus élevé (Haute-Seine : 31 040 €) est 1,8 plus important que le salaire annuel moyen le plus faible (Creuse : 17 447 €) et supérieur de 45% au salaire annuel moyen français (21 346 €)
  - Le secteur d'activité : le secteur d'activité le plus rémunérateur est celui du raffinage (salaire mensuel moyen 3 485 €), le moins rémunérateur est celui de l'hébergement/restauration (1 590 €).
  - *Apport de connaissances non mentionné dans les documents + taille de l'entreprise / influence des syndicats, ...*
  
- Déterminants de nature institutionnelle : **une illustration citée et expliquée 0,5 + 0,5 : 1 pt**
  - Existence d'un salaire minimum (SMIC en France)
  - Influence des syndicats
  
  - Productivité du travail : permet de mesurer la richesse produite par le facteur travail. Le graphique permet de mettre en avant une corrélation dans la durée entre la productivité et le niveau de salaire. **0,5 + 0,5 : 1 pt**  
Il est à noter que les gains de productivité sont en grande partie dus au progrès technique.
  - *Apport de connaissances non mentionné dans les documents : + Mondialisation*

**2. Expliquer en quoi le niveau moyen des salaires dans un pays influence dans un premier temps les IDE entrants et que la présence de FMN dans ce même pays agit ensuite sur le niveau et l'évolution des salaires. (6 points)**

**Compétences attendues :**

- *Analyser les effets des stratégies des firmes multinationales sur les pays d'accueil et les pays d'origine*

**Définition des IDE ou FMN : 1 point**

**Attendre des candidats que l'internationalisation des échanges s'accompagne d'une élévation générale des salaires au niveau mondial (1 point) que cette augmentation globale masque des évolutions contrastées entre zones (1 point), qu'en Asie l'augmentation est forte (1 point) et que les salaires proposés par les FMN sont plus**

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR - TERTIAIRES		Session 2016
Économie-Droit - Corrigé	16NC-ECODROI-C	Page 3 sur 8

**élevés que ceux offerts par les entreprises locales (1 pt), que la situation des économies développées est beaucoup moins favorable (1 point)**

L'internationalisation des échanges s'accompagne d'une augmentation régulière des salaires dans le monde depuis 10 ans (de +1 % à +3,1 % par an).

Cependant cette augmentation générale dissimule des évolutions très contrastées entre les zones géographiques.

Les pays d'Asie connaissent une forte augmentation des salaires annuels (supérieure à +5 % par an depuis 10 ans)

Dans les pays émergents (ex : Asie), les échanges internationaux contribuent à la croissance des salaires. Ainsi concernant les FMN, les salaires sont supérieurs de 40 % aux salaires des entreprises locales pour plusieurs raisons :

- Politique RH (limiter la rotation des effectifs et les coûts de suivi)
- Entreprises de taille plus importante
- Productivité plus élevée (forte intensité capitaliste)
- Salariés plus qualifiés
- Impact sur la productivité des fournisseurs

Il existe cependant une concurrence salariale en Asie (délocalisation de la Chine vers le Cambodge). Au regard des standards des pays développés, les salaires sont très faibles.

Dans les économies développées, l'impact des échanges internationaux au niveau salarial est plus contrasté :

- Le niveau vie est orienté à la hausse. On constate une faible augmentation des salaires depuis 2006. Certaines années se traduisent même par des baisses des salaires réels (2008 et 2011).
- Cependant certaines catégories de salariés sont impactées négativement au niveau salarial (salariés peu qualifiés des industries traditionnelles : automobile, textile)

**3. Montrer en quoi le travail décent présente les caractéristiques d'un bien public mondial et expliquer comment les politiques économiques nationales peuvent contribuer à sa gestion. (5 points)**

**Compétences attendues :**

*Caractériser un bien public mondial*

*Analyser les actions mises en œuvre par les organisations économiques internationales*

**Définition du concept de bien public et de bien public mondial : 1,5 point**

Les biens publics mondiaux sont l'ensemble des biens accessibles à tous les États qui n'ont pas nécessairement un intérêt individuel à les produire.

Charles Kindleberger définit les biens publics mondiaux comme « l'ensemble des biens accessibles à tous les États qui n'ont pas nécessairement un intérêt individuel à les produire » ou à les prendre en charge.

- **Samuelson (1954)**, le concept de bien public répond à 2 propriétés fondamentales:
  - Non rivalité des consommations (la consommation par une personne ne réduit pas l'utilité du bien pour une autre personne)
  - Non exclusion des utilisations (l'usage ne peut être réservé à certains).

<b>BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR - TERTIAIRES</b>		<b>Session 2016</b>
<b>Économie-Droit - Corrigé</b>	<b>16NC-ECODROI-C</b>	<b>Page 4 sur 8</b>

### **Montrer que le travail décent est un bien public mondial**

Les caractéristiques du travail décent (droits fondamentaux, accès à l'emploi, protection sociale, dialogue social, ...) satisfont aux conditions d'un bien public mondial : **2 \* 1 point : 2 pts**

La non rivalité : Le fait qu'un travailleur puisse bénéficier d'un cadre de travail qui corresponde au travail décent n'empêche pas un autre travailleur d'être dans la même situation.

La non exclusion : Le caractère universel doit permettre un accès sans entrave au travail décent.

La politique économique est l'ensemble des mesures prises par les pouvoirs publics afin d'infléchir l'activité économique et de préserver les grands équilibres. **Définition : 0,5 pt**

Les axes de la politique économique susceptibles d'agir sur la décence du travail, bien public mondial : deux axes expliqués : **1 point**

Les mesures en faveur de la protection sociale, les actions en faveur de l'éducation, les mesures de lutte contre la pauvreté ...

**Structuration de la note, syntaxe et orthographe : 2 points**

**PARTIE JURIDIQUE / 20 POINTS**

**Éléments de corrigé**

**Thèmes abordés et compétences évaluées (voir grille jointe pour le barème)**

**Dossier 1 : La validité d'une clause d'un contrat d'assurance**

**Dossier 2 : Droit d'auteur et univers numérique**

**Dossier 3 : La rupture de la relation de travail**

Référentiel	Compétences
<b>Thème 5 : L'entreprise face au risque</b> 523-3 : Notion de sinistre, de bien assurable, de garantie Spécificités du contrat d'assurance de biens	Analyser une situation de dommage  Analyser tout ou partie d'un contrat d'assurance
<b>Thème 4 : L'immatériel dans les relations économiques</b> 422-1 : Droit d'auteur et univers numérique : régime général, droits des auteurs, défense du droit	Déterminer les moyens de protection à mettre en œuvre et en apprécier la pertinence Caractériser les éléments principaux d'une protection et son évolution
<b>Thème 2 : les structures et les organisations</b> 222-2 : Procédures : conciliation, sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire 222-3 : les conséquences de la procédure pour les créanciers dont les salariés	Analyser les difficultés de l'entreprise et caractériser la procédure à mettre en œuvre ou à préconiser

**Dossier 1 : Analyse d'une situation juridique**  
**La validité d'une clause d'un contrat d'assurance (6 points)**

**1. Apprécier la possibilité d'une indemnisation du sinistre.**

**Compétences :**

- Analyser une situation de dommage
- Analyser tout ou partie d'un contrat d'assurance

*Remarque : si un candidat ajoute au travail demandé une analyse sur les conditions de validité d'un contrat (1108, 1109 du code civil...), accepter la proposition.*

**Qualification juridique des faits**

Durant son trajet de retour, un salarié fumait dans son véhicule professionnel.

Dans la nuit du 15 mars 2016, le véhicule a été détruit par le feu.

L'expertise précise l'origine de l'incendie : une cigarette mal éteinte à l'intérieur du véhicule.

L'employeur-assuré veut savoir s'il bénéficie bien de l'indemnisation de ce dommage matériel dans son contrat d'assurance auprès de son assureur, la société Assur-tout alors qu'une clause d'exclusion de garantie figure dans le contrat.

**Le problème juridique**

**Problème général :** Quelles sont conditions de validité d'une clause d'exclusion de responsabilité ?

<b>BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR - TERTIAIRES</b>	<b>Session 2016</b>
<b>Économie-Droit - Corrigé</b>	<b>16NC-ECODROI-C</b>
	<b>Page 6 sur 8</b>

### **Règles de droit applicables**

La clause d'exclusion de responsabilité est valable :

- si cette clause d'exclusion est **formelle** (sans possibilité d'interprétation) et **limitée dans l'étendue de l'exclusion** selon l'article L113-1 du code des assurances.
- si elle est mentionnée en **caractères très apparents** selon l'article L112-4 du code des assurances

Si ces dispositions ne sont pas respectées, la clause d'exclusion est réputée non écrite et n'entraîne pas la nullité du contrat d'assurance.

### **Solution**

En l'espèce, une clause prévoit dans la garantie automobile une exclusion de garantie qui ne couvre pas les incendies provoqués par une « cause qui serait liée à l'entreprise de façon directe ou indirecte » de « tout dommage ». La garantie de l'assureur ne devrait pas être due. Mais une clause d'exclusion ne peut être valide que si elle remplit un certain nombre de conditions :

- *l'exclusion doit être formelle et limitée*, or en ne visant que certains dommages sans les préciser et en ciblant des causes directes et indirectes, la clause donne lieu à interprétation en raison de son ambiguïté.
- *l'exclusion doit être mentionnée en caractères très apparents* afin d'être portée à la connaissance de l'assuré. Or la clause d'exclusion est écrite en caractères de taille inférieure au reste du contrat, sans distinction des autres clauses rédigées en caractères apparents. Elle n'est pas écrite en gras ni surligné en couleur pour qu'elle n'échappe pas à l'assuré.

Donc l'assureur, n'ayant pas respecté les règles de forme et de fond édictées par les articles L 112-4 et L113-1 du code des assurances, cette clause est réputée non écrite. Il ne peut pas refuser la garantie du dommage matériel survenu sur le véhicule professionnel de la société Clim-Cold. L'assuré sera indemnisé.

<b>Dossier 2 : Rédaction d'une note Droit d'auteur et univers numérique (7 points)</b>
--

**2. Dans une note structurée, présenter à Monsieur Vallet d'une part, les conditions de la protection juridique par le droit d'auteur et d'autre part, les prérogatives attachées aux droits moraux et patrimoniaux conférés par ce droit.**

#### **Compétences :**

- Déterminer les moyens de protection à mettre en œuvre et en apprécier la pertinence
- Caractériser les éléments principaux d'une protection et son évolution

#### **Définitions**

**Le droit d'auteur** est un droit de propriété incorporelle, qui protège les œuvres de l'esprit (littéraires, graphiques...) et permet à l'auteur de bénéficier des droits moraux et patrimoniaux.

**Les droits moraux** : Ils sont perpétuels (transmis aux héritiers), inaliénables (non cessible à un tiers) imprescriptibles (durée illimitée) et transmissibles à cause de mort aux héritiers de l'auteur.

**Les droits patrimoniaux** : ils sont limités à la durée de vie de l'auteur, puis sont transférés à ses ayants droits pendant les 70 ans qui suivent le décès. Au-delà de ce délai, l'œuvre "tombe dans le domaine public".

<b>BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR - TERTIAIRES</b>		<b>Session 2016</b>
<b>Économie-Droit - Corrigé</b>	<b>16NC-ECODROI-C</b>	<b>Page 7 sur 8</b>

- **I. Les droits moraux : prérogatives du droit d'auteur**

Ils s'articulent autour de plusieurs axes : droit à la paternité (être reconnu comme l'auteur de l'œuvre), droit de divulgation (communication à un tiers), droit au respect de l'œuvre (droit de défendre son intégrité : droit au respect de son nom, de la qualité de l'œuvre), droit de repentir (droit de remanier son œuvre) et droit de retrait (droit de faire cesser l'exploitation de l'œuvre).

- **II. Les droits patrimoniaux : prérogatives du droit d'auteur**

Il s'agit de tirer profit de l'œuvre à travers différents moyens tels que le droit d'exploitation (droit de reproduction de l'œuvre ou droit de représentation) ou le droit de suite (droit de participer au produit de la vente des œuvres, lorsqu'il s'agit des auteurs d'œuvres graphiques et plastiques).

<b>Dossier 3 : Analyse d'une situation juridique</b> <b>Les conséquences des difficultés d'une entreprise cliente (5 points)</b>
---

**3. Apprécier les chances de Monsieur Vallet de récupérer le montant qui lui est dû lors de la vente de l'immeuble de la SARL Parup, client de la SA Clim Cold.**

**Compétence :**

Analyser les difficultés de l'entreprise et caractériser la procédure à mettre en œuvre ou à préconiser.

**Qualification juridique des faits**

La S.A.R.L. Parup connaît de graves difficultés financières. Son redressement étant manifestement impossible, le juge est sur le point de prononcer **la liquidation judiciaire** et de faire vendre les actifs de la S.A.R.L. (l'immeuble).

La S.A. Clim-Cold est un **créancier chirographaire** (aucune garantie) de la SARL Parup.

**Le problème juridique**

Quel est l'ordre de paiement des créanciers lors d'une liquidation judiciaire ?

**Les règles de droit applicables**

En liquidation judiciaire, les créanciers privilégiés sont prioritaires par rapport aux créanciers chirographaires. Ces derniers auront le reliquat restant après paiement des créanciers privilégiés.

**La solution**

La société Clim-Cold, en tant que créancier chirographaire, a peu de chance de voir sa créance honorée puisqu'elle passera après le paiement de tous les créanciers privilégiés.

**Compétences transversales : qualité de l'expression professionnelle : 2 points**